

Projet photovoltaïque de Coudroy



Bulletin d'information n°2 - Février 2024

Depuis plus d'un an, ABO Wind travaille à l'élaboration d'un projet de parc photovoltaïque, sur le territoire de la commune de Coudroy. Ce second bulletin d'information a pour objectif d'informer sur l'état d'avancement du projet, après la réception des états initiaux des études environnementale, paysagère et agricole.

Ce bulletin vous informe également qu'une **concertation préalable à l'initiative d'ABO Wind, aura lieu du vendredi 23 au jeudi 29 février à la mairie de Coudroy**. Une permanence en mairie se tiendra le dernier jour (informations à l'intérieur du bulletin).

Nous espérons qu'il répondra à vos éventuelles interrogations. Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à contacter les responsables du projet (coordonnées au dos de ce bulletin).

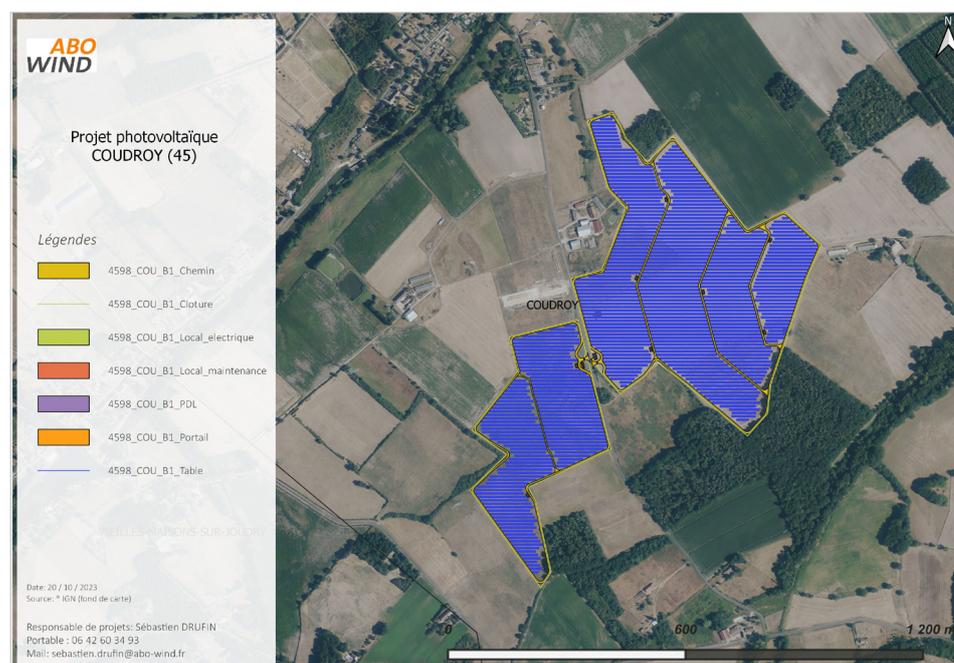
Le projet

Localisation et caractéristiques du projet de parc photovoltaïque :

Le projet est situé sur la commune de Coudroy, proche de la ferme de la Ronce.

La zone d'implantation potentielle, initialement de 53.3 hectares, fait en ce moment l'objet d'études permettant d'identifier la présence d'enjeux environnementaux, paysagers et/ou agricoles. Elles ont été lancées il y a un an et s'achèveront au printemps 2024.

Au regard des premiers résultats d'études, la zone d'implantation potentielle du parc sera réduite à environ 32 hectares.



Caractéristiques principales (projet de 53.3ha) :



Puissance du parc estimée :
Environ **38,33 MWc**

Estimation annuelle de la production :
Environ **46,7 GWh / an**



Nombre de foyers alimentés en
électricité renouvelables :
Environ **10 000 foyers**

Figure 1 : zone d'implantation potentielle du projet photovoltaïque de Coudroy (53ha) © ABO Wind

Premiers résultats des études :

Les parcs photovoltaïques au sol, d'une puissance crête supérieures ou égale à 1 Mwc sont soumis à étude d'impact ; selon le décret n°2022-1688 du 26 décembre 2022 du code de l'urbanisme. Cette étude est en cours de réalisation pour ce projet et comprendra plusieurs volets : une étude naturaliste, une étude paysagère et enfin une étude agricole.

A ce jour, les états initiaux des différentes études ont été réalisés et vous sont ainsi présentés. Ils ont pour objectifs d'identifier différents enjeux et de les hiérarchiser en fonction de leur importance. Ils varient entre des enjeux non significatifs, très faibles, faibles, modérés, forts et majeurs.

L'étude naturaliste (en cours) :

L'état initial a révélé que la majeure partie du site ne présente pas d'enjeu environnemental floristique et faunistique fort. Cependant, certains enjeux faibles à modérés ont pu être identifiés sur le site d'implantation du projet photovoltaïque.



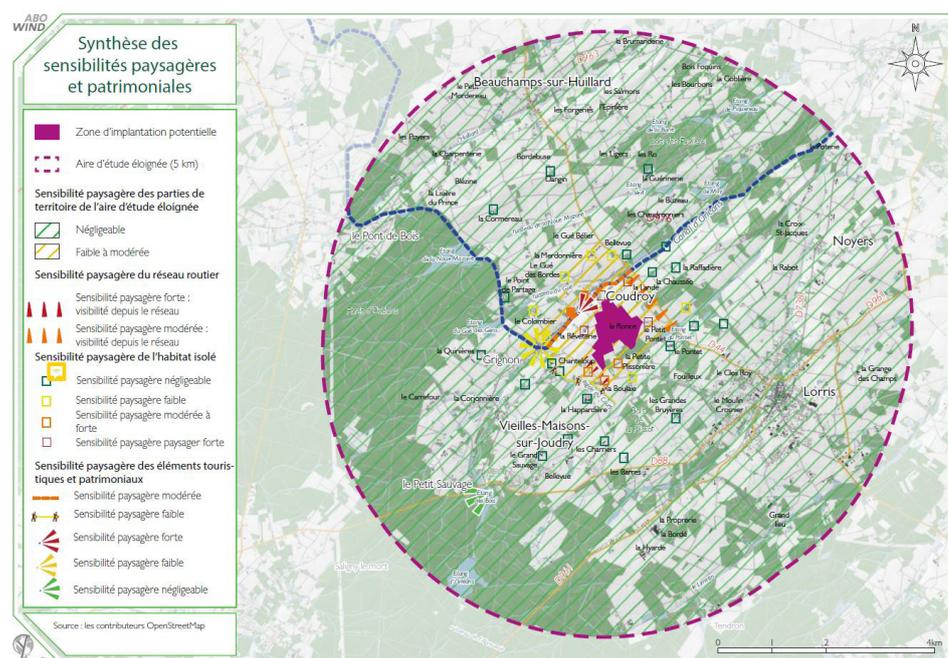
L'étude a démontré la présence d'enjeux modérés pour plusieurs espèces d'oiseaux et de chiroptères, mais la majorité d'entre eux se trouvent toutefois en périphérie de la zone d'implantation potentielle.

La présence de zones humides au Nord de la ZIP ainsi qu'au Sud-Est a également été identifiée. Ces milieux à enjeux modérés seront ainsi écartés du scénario final.

Figure 2 : Carte des enjeux biologiques globaux sur la zone d'étude du projet photovoltaïque de Coudroy
© Institut d'Écologie Appliquée

L'étude paysagère (en cours) :

L'étude paysagère a relevé la présence d'enjeux faibles à forts, sur et autour du site d'implantation du projet. L'impact visuel depuis les villes et villages de l'aire d'étude éloignée est faibles voire inexistantes. Toutefois, il est possible d'avoir une visibilité depuis certaines habitations situées à proximité du projet. Cette visibilité sera réduite grâce à l'implantation de haies autour du parc.



L'impact est également considéré comme faible à modéré depuis la D44, qui longe la zone d'étude au nord sur 1km.

Enfin, la zone d'étude est concernée par les périmètres de sensibilité des sites patrimoniaux à proximité tels que l'écluse de Choiseau et l'écluse de Grignon. Les enjeux sont considérés comme modérés.

L'aire de ces périmètres sera exclue de la zone d'étude.

De plus, la mise en place de haies autour du projet, permettra de réduire fortement son impact visuel. Ce filtre végétal permettra de préserver les habitations proches du projet.

Figure 3 : carte de synthèse des sensibilités paysagères et patrimoniales de la zone d'étude © Epycart

L'étude préalable agricole :

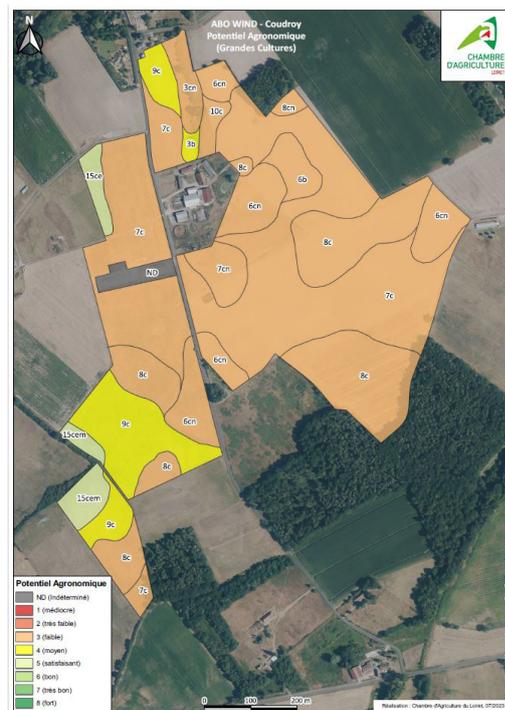
Ce projet fait l'objet d'une étude préalable agricole, qui sera visée d'un avis par la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF).

Le propriétaire exploitant actuel, souhaite diversifier son activité agricole, en faisant évoluer une partie de ses terres en pâture bovine. L'objet de cette Etude Préable Agricole sera d'évaluer la possibilité de coupler une production d'énergie solaire, avec un élevage bovin.

Jusqu'en 2019, les terres de la zone d'étude étaient des terres d'élevage bovin. Lors de son installation, le propriétaire exploitant a converti cette production en culture céréalière. Avec suffisamment de recul, ce dernier souhaite désormais revenir sur une activité d'exploitation, compatible avec les faibles scores agronomiques des sols. En atteste l'étude pédologique réalisée.

Le potentiel Grandes Cultures des terres de la ferme de la Ronce a été calculé à partir d'une étude pédologique, c'est-à-dire une étude des sols permettant de constater le potentiel cultivable des terres. Les résultats de cette étude ont montré que le potentiel agronomique des sols est majoritairement faible. De ce fait, l'implantation d'un parc photovoltaïque est possible.

Figure 4 : carte du potentiel agronomique des sols © Chambre d'agriculture 45 →



Concertation préalable volontaire

Parce qu'un tel projet peut intéresser et questionner, et qu'il est normal de répondre aux interrogations de chacune et chacun, ABO Wind a fait le choix de proposer une opportunité de vous informer et de vous exprimer lors d'une concertation préalable. Cette procédure a pour objectif de recueillir les observations du public, portant sur :

- Les objectifs et caractéristiques principales du projet
- L'aperçu des incidences potentielles du projet sur l'environnement
- La mention des solutions alternatives envisagées

Elle est à l'initiative d'ABO Wind, c'est-à-dire volontaire, et souhaite informer le public et solliciter sa participation, en amont du dépôt de la demande de permis de construire.

Elle se déroulera du vendredi 23 au jeudi 29 février à la mairie de Coudroy, avec une permanence le dernier jour entre 10h et 12h.

Si vous souhaitez participer à la permanence publique d'informations du 29 février 2024, nous vous prions de contacter au préalable les porteurs de projet par mail (coordonnées au dos du bulletin).

Pendant toute la durée de la concertation, conformément à l'article R.121-20 du code de l'environnement, un dossier de concertation sera disponible pour consultation :

- A la mairie de Coudroy pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public
- Dans sa version électronique téléchargeable sur la page internet du projet : <https://www.abo-wind.com/fr/zone-information/nos-projets/centre-val-de-loire/coudroy.html>

Des observations et propositions pourront être adressées :

- Par écrit, sur le registre ouvert à la mairie de Coudroy (annexe du dossier)
- Par correspondance, à l'adresse suivante : ABO Wind – 6 bis avenue Jean Zay, 45000 Orléans
- Par voie électronique, aux adresses suivantes : sebastien.drufin@abo-wind.fr - camille.gazon@abo-wind.fr

A l'issue de la concertation :

- Les responsables du projet d'ABO Wind recueilleront les observations formulées.
- Le bilan de cette concertation sera rendu public. Il sera disponible en mairie de Coudroy, ainsi que dans sa version électronique téléchargeable sur la page internet du projet pendant deux mois.
- Le maître d'ouvrage ABO Wind, indiquera les mesures qui seront prises pour répondre aux enseignements tirés de la concertation.

Chronologie du projet

Hiver 2022 - 2023

- Rencontre des élus et propriétaires.
- Lancement des études naturalistes : faune – flore – milieux naturels.
- Consultations des services de l'État.

Printemps 2023

- Distribution bulletin d'information n°1.
- Lancement des études réglementaires : paysagère, préalable agricole et d'impact.

Été 2023

- Dimensionnement du projet.

Début 2024

- Distribution bulletin d'information n°2
- Concertation préalable volontaire.

Les prochaines étapes : (dates prévisionnelles)

- Finalisation de l'étude d'impact.

Printemps

- Dépôt du dossier de permis à construire en mairie.

Automne - Hiver

- Instruction du dossier par les services de l'État.
- Enquête publique.

2025 - 2026

- Construction du parc.
- Raccordement.
- Mise en service.

Un parc photovoltaïque a une durée de vie de 30 ans environ.

Le démantèlement et recyclage des installations sont prévus en fin d'exploitation.



Parc photovoltaïque de Leutershausen Allemagne ©ABO Wind ↗

ABO Wind en France

Fondé en 1996 en Allemagne, le groupe ABO Wind est l'un des développeurs de projets d'énergies renouvelables les plus expérimentés en Europe.

En 2002 a été créée la filiale française avec aujourd'hui une équipe multidisciplinaire plus de 180 personnes et des bureaux à Toulouse, Lyon, Nantes, et Orléans.

Le développement de projets a permis de raccorder 401 MW pour alimenter jusqu'à 348 000 personnes avec de l'électricité propre.

ABO Wind travaille sur un portefeuille d'environ 1,6 gigawatts de projets éoliens et photovoltaïques en développement en France.



Contacts

Responsables du projet

Camille GAZON
Mobile : 06.79.95.64.02
camille.gazon@abo-wind.fr

Sébastien DRUFIN
Mobile : 06.42.60.34.93
sebastien.drufin@abo-wind.fr

Responsable communication du projet

Anne-Cécile COTARD
anne-cecile.cotard@abo-wind.fr

 www.abo-wind.com/fr

 ABO Wind